



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 40th Parliament

2^e session, 40^e législature

N^o 47

Wednesday, June 17, 2009

Le mercredi 17 juin 2009

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Angus
Atkins
Bacon
Banks
Brazeau
Brown
Bryden
Callbeck
Campbell
Carstairs
Champagne
Chaput
Cochrane
Comeau
Cools
Corbin
Cordy
Cowan

Dawson
Day
De Bané
Di Nino
Dickson
Downe
Duffy
Dyck
Eaton
Eggleton
Eyton
Fairbairn
Fox
Fraser
Furey
Gerstein
Grafstein
Greene

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Harb
Hervieux-Payette
Housakos
Jaffer
Johnson
Joyal
Kenny
Keon
Kinsella
Lang
LeBreton
Losier-Cool
Lovelace Nicholas
MacDonald
Mahovlich
Manning
Martin
Massicotte

McCoy
Meighen
Mercer
Merchant
Milne
Mitchell
Moore
Munson
Murray
Nancy Ruth
Neufeld
Nolin
Oliver
Pépin
Peterson
Poy
Prud'homme
Raine

Ringuette
Rivard
Rivest
Robichaud
Rompkey
Segal
Smith
Spivak
St. Germain
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

*Andreychuk
Angus
Atkins
Bacon
Banks
Brazeau
Brown
Bryden
Callbeck
Campbell
Carstairs
Champagne
Chaput
Cochrane
Comeau
*Cook
Cools
Corbin

Cordy
Cowan
Dawson
Day
De Bané
Di Nino
Dickson
Downe
Duffy
Dyck
Eaton
Eggleton
Eyton
Fairbairn
Fox
Fraser
Furey
Gerstein

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Grafstein
Greene
Harb
Hervieux-Payette
Housakos
Jaffer
Johnson
Joyal
Kenny
Keon
Kinsella
Lang
LeBreton
Losier-Cool
Lovelace Nicholas
MacDonald
Mahovlich
Manning

Martin
Massicotte
McCoy
Meighen
Mercer
Merchant
Milne
Mitchell
Moore
Munson
Murray
Nancy Ruth
Neufeld
Nolin
Oliver
Pépin
Peterson
Poy

Prud'homme
Raine
Ringuette
Rivard
Rivest
Robichaud
Rompkey
Segal
Smith
Spivak
St. Germain
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Tabling of Documents**

The Honourable the Speaker tabled the following:

Annual Report of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner on the performance of her duties and functions under the *Conflict of Interest Act* in relation to public office holders, for the fiscal year ending March 31, 2009, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, parag. 90(1)(b).—Sessional Paper No. 2/40-483.

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Meighen, for the Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, presented its fifth report (Bill C-33, An Act to amend the War Veterans Allowance Act, without amendment).

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Government Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That, notwithstanding the Order adopted by the Senate on February 10, 2009, the Senate continue sitting beyond 4 p.m. today, unless earlier adjourned;

That if the Senate is still sitting at 6 p.m. today, it stand adjourned at that time;

That committees of the Senate scheduled to meet today be authorized to sit after 4 p.m., even though the Senate may then be sitting, and that rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport annuel de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique sur l'exécution de ses responsabilités et fonctions sous la *Loi sur les conflits d'intérêts* en rapport avec les titulaires de charge publique, pour l'exercice finissant le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, al. 90(1)b).—Document parlementaire n° 2/40-483.

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Meighen, au nom du président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, présente le cinquième rapport de ce comité (projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, sans amendement).

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avis de motions du gouvernement

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat du 10 février 2009, le Sénat poursuive ses travaux après 16 heures aujourd'hui, à moins qu'il ne se soit ajourné plus tôt;

Que, si le Sénat siège encore à 18 heures aujourd'hui, il s'ajourne à ce moment;

Que les comités sénatoriaux devant se réunir aujourd'hui soient autorisés à siéger après 16 heures, même si le Sénat siège, et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Grafstein tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the National Governors Association Winter Meeting entitled *Strengthening our Infrastructure for a Sustainable Future*, held in Washington, D.C., United States, from February 21 to 23, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-484.

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the Pacific NorthWest Economic Region conference entitled *Border Challenges and Regional Solutions: 2010 Olympics and the Pacific Northwest Experience*, held in Washington, D.C., United States, on February 24, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-485.

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the U.S. Congressional visits, held in Washington, D.C., United States, on February 25 and 26, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-486.

o o o

The Honourable Senator Nolin tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the NATO Parliamentary Association respecting the visit to Warsaw, Poland, by Officers of the Science and Technology Committee on April 24, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-487.

Report of the Canadian Delegation of the NATO Parliamentary Association respecting its participation at the Meeting of the Ukraine-NATO Interparliamentary Council, held in Brussels, Belgium, on May 5, 2008.—Sessional Paper No. 2/40-488.

Presentation of Petitions

The Honourable Senator Harb presented petitions:

Of Residents of Canada concerning Canada's commercial seal hunt.

SPEAKER'S RULING

At the end of Orders of the Day on June 2, the Deputy Leader of the Opposition, Senator Tardif, rose on a question of privilege related to Bill S-7, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate Term Limits). She explained that on May 27, the Minister of State (Democratic Reform) issued a media advisory regarding the bill, which had not yet been introduced in the Senate. The next morning there was an announcement about the bill, and the Minister issued a release providing some information about its contents. All of this occurred before the bill was introduced in the Senate. According to Senator Tardif the media thus had access to details about the bill's provisions in advance of it coming before the Senate.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Grafstein dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation à la réunion hivernale de la « National Governors Association » intitulé *Renforcer notre infrastructure en vue d'un avenir durable*, tenue à Washington, D.C. (États-Unis), du 21 au 23 février 2009.—Document parlementaire n° 2/40-484.

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation à la conférence du « Pacific NorthWest Economic Region », intitulé *Défis frontaliers et solutions régionales : les Jeux olympiques de 2010 et l'expérience de la « Pacific NorthWest Economic Region »*, tenue à Washington, D.C. (États-Unis), le 24 février 2009.—Document parlementaire n° 2/40-485.

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant la visite aux membres du Congrès, tenue à Washington, D.C. (États-Unis), les 25 et 26 février 2009.—Document parlementaire n° 2/40-486.

o o o

L'honorable sénateur Nolin dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire de l'OTAN concernant la visite des membres du bureau de la Commission des sciences et des technologies à Varsovie (Pologne), le 24 avril 2008.—Document parlementaire n° 2/40-487.

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire de l'OTAN concernant sa participation à l'assemblée du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN, tenue à Bruxelles (Belgique), le 5 mai 2008.—Document parlementaire n° 2/40-488.

Présentation de pétitions

L'honorable sénateur Harb présente des pétitions :

De Résidents du Canada au sujet de la chasse commerciale au phoque au Canada.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

À la fin de l'ordre du jour le 2 juin, le leader adjoint de l'opposition, le sénateur Tardif, a soulevé une question de privilège concernant le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (limitation de la durée du mandat des sénateurs). Elle a expliqué que, le 27 mai, le ministre d'État (Réforme démocratique) avait diffusé un avis aux médias concernant ce projet de loi tandis qu'il n'avait pas encore été introduit au Sénat. Le lendemain matin, une annonce était faite au sujet du projet de loi, et le ministre diffusait un communiqué en résumant la teneur. Tout cela, avant que le projet de loi soit introduit au Sénat. Selon le sénateur Tardif, les médias ont donc eu accès à des renseignements sur le projet de loi avant que le Sénat en soit saisi.

Senator Tardif explained that these events appeared to run counter to government policy as described in the *Guide to Making Federal Acts and Regulations*. As far as she knew, no briefing had been offered to senators, at least to those in the opposition, although the guide suggests that briefings should be available to both sides if one is provided to the media before introduction. As she saw it, a press conference had taken “precedence over our rights as parliamentarians to be the first to examine and learn of the details of legislation introduced into Parliament.” She went on to argue that “If the contents of the bill were disclosed in private meetings to some of us but not to others before it was formally introduced into Parliament, the contempt against this chamber was compounded.”

The Deputy Leader of the Government, Senator Comeau, was of a different opinion. He noted that Bill S-7 does not contain significant new proposals. In fact, the bill is similar to ones introduced in previous sessions. The government’s policy of seeking to limit senators’ terms has been common knowledge for some time, and the possibility of legislation formally restricting the terms of certain sitting senators has also been widely discussed.

Senator Fraser then noted two cases of possible relevance from the other place, both from 2001. In particular, the 14th report of the Procedure and House Affairs Committee, from March of that year, took the position that the House should have pre-eminence in legislative matters, with “the right ... to be informed first.” The report took the position that providing information to the media before introduction, but not to members, “impedes, obstructs, and disadvantages Members of Parliament in carrying out their parliamentary functions.”

Honourable senators, the Speaker’s role at this preliminary stage is to examine whether there is a *prima facie* question of privilege. Rule 43(1) outlines certain tests that the Speaker is obliged to consider. The matter “must, *inter alia*,

- (a) be raised at the earliest opportunity;
- (b) be a matter directly concerning the privileges of the Senate, of any committee thereof, or any Senator;
- (c) be raised to seek a genuine remedy, which is in the Senate’s power to provide, and for which no other parliamentary process is reasonably available; and
- (d) be raised to correct a grave and serious breach.”

Senator Tardif obviously raised her concern at the earliest opportunity. Bill S-7 was only introduced in the Senate on May 28, and she had to verify to what extent the previously released material actually covered the contents of the bill. She has also indicated that she is prepared to move a motion, should a *prima facie* question of privilege be established, thereby satisfying the third criterion.

The second and the fourth criteria can perhaps be best considered together. The fundamental concern appears to be that the events preceding the introduction of Bill S-7 constituted a form of contempt, tending to undermine or weaken respect for the Senate as a legislative body. Marleau and Montpetit, at page 52, defines contempt as “Any conduct which offends the authority or dignity of the House, even though no breach of any specific

Le sénateur Tardif estimait que cette façon de faire allait à l’encontre de la politique du gouvernement énoncée dans le guide *Lois et règlements : l’essentiel*. À sa connaissance, aucune séance d’information n’avait été offerte aux sénateurs, du moins aux sénateurs de l’opposition, même si le guide indique que des séances d’information doivent être tenues à l’intention de tous les partis si une séance d’information est offerte aux médias avant l’introduction d’un projet de loi. S’adressant aux sénateurs, elle a déclaré que la conférence de presse a violé « notre droit, en tant que parlementaires, à être les premiers à prendre connaissance des détails d’une mesure législative présentée au Parlement ». Elle a ajouté que, « si les détails de ce projet de loi ont été communiqués à certains d’entre nous dans le cadre de réunions privées avant qu’il ne soit présenté au Parlement, cela aggrave l’outrage au Sénat ».

Le leader adjoint du gouvernement, le sénateur Comeau, ne partageait pas cet avis, estimant que le projet de loi S-7 ne propose pas d’éléments nouveaux; qu’en fait, il est semblable à des projets de loi introduits au cours de sessions antérieures. La politique du gouvernement voulant que les sénateurs aient des mandats fixes est connue depuis un certain temps, et la possibilité d’adopter une mesure législative limitant officiellement la durée du mandat de certains sénateurs déjà en poste a également fait l’objet de nombreuses discussions.

Le sénateur Fraser a ensuite attiré l’attention des sénateurs sur deux cas survenus à la Chambre des communes en 2001. Dans son 14^e rapport, publié en mars 2001, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre écrivait que la Chambre devrait avoir la prééminence en matière législative et « le droit [...] à être informée en premier ». Selon le comité, le fait de fournir de l’information aux médias avant l’introduction d’un projet de loi mais non aux parlementaires les « désavantage [...] et constitue une entrave à l’exercice de leurs fonctions parlementaires ».

Honorables sénateurs, le rôle du Président à cette étape préliminaire consiste à déterminer s’il y a matière à question de privilège. L’article 43(1) du Règlement énonce certains critères à prendre en considération. La question « doit notamment :

- a) être soulevée à la première occasion;
- b) toucher directement aux privilèges du Sénat, d’un de ses comités ou d’un sénateur;
- c) réclamer un correctif que le Sénat a le pouvoir d’apporter, en l’absence de tout autre processus parlementaire raisonnable; et
- d) viser à corriger une infraction grave et sérieuse. »

De toute évidence, le sénateur Tardif a soulevé la question à la première occasion. Le projet de loi S-7 a été introduit au Sénat le 28 mai, et le sénateur Tardif a dû vérifier dans quelle mesure les renseignements divulgués correspondaient à la teneur du projet de loi. Elle s’est aussi dite prête à proposer une motion s’il est établi que la question de privilège est fondée, ce qui répond au troisième critère.

Il convient peut-être d’examiner ensemble les deuxième et quatrième critères. La préoccupation première semble être que les événements ayant précédé l’introduction du projet de loi S-7 étaient une forme d’outrage, ce qui tend à miner ou à affaiblir le respect à l’égard du Sénat en tant qu’organe législatif. Voici ce qu’on peut lire à propos de l’outrage, à la page 52 du Marleau et Montpetit : « Par ailleurs, même si elle ne porte atteinte à aucun

privilege may have been committed ... Contempt may be an act or an omission; it does not have to actually obstruct or impede the House or a [senator], it merely has to have the tendency to produce such results.”

In this case, however, nothing actually obstructed the Senate in its work, nor did the actions preceding the bill's introduction tend to produce that result. The media advisory and the release did not impair or minimize the role of the Senate. To be clear, senators will be able to debate Bill S-7 fully. They will be able to study the bill extensively in committee. They will be able to propose and debate amendments. This Chamber will be able to accept or reject the bill. Nothing in the media advisory or press release in any way affected these basic rights and functions of the Senate. This House remains entirely unfettered when it comes to dealing with Bill S-7.

When considering this question of privilege, the distinction between the pre-parliamentary and the parliamentary stages of a bill must be taken into account. It is only after an individual senator actually introduces a bill, whether on behalf of the government or not, and it has been read a first time and ordered printed, that the Senate has formal knowledge of the proposal. Until introduction, the bill has no parliamentary existence; it belongs to the sponsor, whether the government or an individual senator, who can choose to do with it as he or she wishes.

An intention to introduce legislation can be indicated in different ways. The Speech from the Throne, for example, is used for this purpose. Both the government and individual parliamentarians frequently engage in widespread consultations before bringing bills to Parliament. This is sometimes preceded by news conferences or press releases. These practices are in keeping with the principles of openness and freedom of expression that are important to our society. This Chamber must be most prudent before seeking to curtail or impede this useful, indeed essential, range of pre-parliamentary activities.

It is true that the 14th report of the Procedure and House Affairs Committee, mentioned by Senator Fraser, notes that in the Commons an issue of contempt may sometimes arise if the content of a bill is revealed. But we must be clear that this possibility only arises after formal notice has been given to the Commons that the bill will be introduced. This notice marks the point at which the bill takes on a parliamentary existence. Prior to this notice, the report recognizes that there can be consultations and discussion on the possible bill's contents.

Honourable senators, in the Senate, however, the point at which a bill begins its parliamentary existence is different. Unlike the Commons, we have no requirement for notice before first reading, so at no time do we have cognisance of a bill prior to first reading. Here, a bill is simply introduced at the appropriate time in routine proceedings, without notice. The Senate has not chosen to establish an intermediate phase during which we have been informed of the bill's existence but do not have access to its contents. An attempt by the Senate to control

privège particulier, toute conduite qui cause préjudice à l'autorité ou à la dignité de la Chambre est considérée comme un outrage au Parlement. L'outrage peut être un acte ou une omission. Il n'est pas nécessaire de faire réellement obstacle au travail de la Chambre ou d'un [sénateur]; la tendance à produire un tel résultat suffit ».

Or, dans le cas présent, rien n'a réellement entravé les travaux du Sénat, et les événements survenus avant l'introduction du projet de loi n'ont pas tendu à produire un tel résultat. L'avis aux médias et le communiqué n'ont pas nui au rôle du Sénat et ne l'ont pas diminué non plus. Autrement dit, les sénateurs pourront débattre pleinement le projet de loi S-7. Ils pourront l'étudier en détail en comité. Ils pourront proposer des amendements et en discuter. Cette chambre pourra accepter le projet de loi ou le rejeter. Rien, dans l'avis aux médias ou le communiqué, n'a affecté de quelque manière que ce soit ces droits fondamentaux et ces fonctions du Sénat. Cette chambre conservera toute latitude pour son examen du projet de loi S-7.

Au moment d'étudier cette question de privilège, il faut tenir compte de la distinction entre les étapes qui précèdent l'introduction du projet de loi au Parlement et celles qui suivent l'introduction. Le Sénat prend formellement connaissance du projet de loi seulement après qu'un sénateur l'a introduit, au nom du gouvernement ou non, ce qui mène à la première lecture et à l'impression du projet de loi. Jusqu'au moment de son introduction, le projet de loi n'existe pas, sur le plan parlementaire. Il appartient à son parrain, qu'il s'agisse du gouvernement ou d'un sénateur à titre individuel, et celui-ci dispose de toute latitude à son égard.

L'intention d'introduire un projet de loi peut être annoncée de diverses manières, dans le discours du Trône, par exemple. Il arrive souvent que le gouvernement et les parlementaires à titre individuel tiennent de vastes consultations avant d'introduire des projets de loi au Parlement. Il arrive parfois que des conférences de presse soient tenues ou que des communiqués soient émis avant l'introduction de ces projets de loi. Ces pratiques respectent les principes d'ouverture et de liberté d'expression qui sont si importants dans notre société. Cette chambre doit faire preuve de la plus grande prudence afin de ne pas freiner ou entraver ces activités précédant l'introduction au Parlement qui sont des plus utiles, voire essentielles.

Il est vrai que le 14^e rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, cité par le sénateur Fraser, souligne qu'à la Chambre des communes, il peut être question d'outrage lorsqu'il y a divulgation de la teneur d'un projet de loi. Mais il faut ici préciser que cette possibilité se pose seulement quand la Chambre des communes a reçu avis officiellement du fait que le projet de loi sera introduit. Cet avis marque le moment où le projet de loi commence à exister, sur le plan parlementaire. Le rapport reconnaît qu'il peut y avoir, avant que l'avis soit donné, des consultations et des discussions sur la teneur du projet de loi éventuel.

Honorables sénateurs, au Sénat, cependant, le moment où un projet de loi commence à exister est différent. Contrairement à la Chambre des communes, aucun avis ne doit être donné avant la première lecture au Sénat. Donc, nous n'avons nullement connaissance d'un projet de loi avant la première lecture. Au Sénat, les projets de loi sont simplement introduits durant les affaires courantes, sans avis. Le Sénat n'a pas choisi de créer une étape intermédiaire durant laquelle nous sommes informés de l'existence d'un projet de loi sans avoir accès à son contenu. Si le

activities related to a possible bill, as yet un-introduced, would involve us trying to determine what can happen during the pre-parliamentary stages of a bill, claiming the power to determine who can talk to whom about what and in which circumstances.

It may be helpful, honourable senators, to consider the situation in some other jurisdictions when it comes to abusive contempts, that is to say words or actions disrespectful of a House of Parliament. The 1999 report of the Joint Committee on Parliamentary Privilege in the United Kingdom stated, at paragraph 269, that:

In practice the Lords have long ceased to take any notice of an abusive contempt, and the Commons decision in 1978 to require evidence of substantial interference before treating a matter as a contempt has considerably reduced its scope. It may be noted that the Australian joint committee in 1984 considered claims of contempt in this area should be abandoned, and sections 4 and 6 of the Parliamentary Privileges Act 1987 (Australia) effectively abolished abusive contempt.

These jurisdictions are, therefore, not overly concerned about abusive contempt. For these Houses to take note of such complaints, some significant interference in parliamentary work must be demonstrated.

It is also interesting to note that in Australia the government may decide to publish a draft bill and explanatory memorandum prior to the introduction of legislation in Parliament.

Of course, none of the above affects the situation when it comes to committee reports. As entities created by the Senate, whose work is authorized by this body, committees can only report to the Senate itself. This is not the case where bills originating in the Senate, either from the government or individual senators, are concerned. To repeat, until a bill is introduced, the Senate has no cognisance of it. Once introduced here, the bill is public.

Some senators may have objected to the way in which information was revealed prior to the introduction of Bill S-7. It must also be recognized that these events do not appear to be in keeping with the government's own guidelines. Those are, however, the government's guidelines, not Parliament's. In my judgment, neither the second nor fourth criterion of rule 43(1) has been met. There was no substantial interference in the work of the Senate or with its position as a House of Parliament. The ruling is, therefore, that a *prima facie* question of privilege has not been established.

Sénat voulait contrôler les activités liées à un projet de loi éventuel, mais qui n'a pas encore été introduit, il aurait à déterminer ce qui peut arriver durant les étapes précédant l'introduction du projet de loi et à établir qui peut prendre la parole à ce sujet, à qui cette personne peut s'adresser et dans quelles circonstances.

Honorables sénateurs, il peut être utile d'examiner ce qui se fait ailleurs dans les cas des outrages abusifs, c'est-à-dire des paroles ou des actions irrespectueuses envers une chambre du Parlement. Voici ce qu'on pouvait lire à ce sujet au paragraphe 269 du rapport de 1999 du Comité mixte du privilège parlementaire du Royaume-Uni :

En pratique, les lords ont cessé depuis longtemps de prendre avis d'un outrage abusif, et la décision prise par les Communes en 1978 d'exiger la preuve d'une ingérence importante avant de considérer une question comme un outrage en a considérablement diminué la portée. Il convient peut-être de noter que le comité mixte australien a indiqué, en 1984, que les allégations d'outrage à cet égard devraient être abandonnées et que les articles 4 et 6 de la Loi de 1987 sur les privilèges parlementaires de l'Australie ont aboli l'outrage abusif.

Ces chambres ne se préoccupent pas exagérément des outrages abusifs. Pour que ces chambres prennent note de ces plaintes, il faut prouver que l'outrage abusif a porté atteinte de manière importante aux travaux parlementaires.

Il est également intéressant de noter qu'en Australie, le gouvernement peut décider de publier un avant-projet de loi et une note explicative avant l'introduction du projet de loi au Parlement.

Bien entendu, rien de ce qui précède ne touche de quelque manière que ce soit les rapports des comités. Les comités, entités créées par le Sénat dont les travaux sont autorisés par cette institution, peuvent seulement faire rapport au Sénat comme tel. Il en va autrement quand il est question des projets de loi du Sénat, émanant du gouvernement ou de sénateurs à titre individuel. Je rappelle que, tant qu'un projet de loi n'a pas été introduit, le Sénat n'en a nullement connaissance. Après son introduction ici, le projet de loi devient public.

Certains sénateurs ne sont peut-être pas d'accord avec la façon dont l'information a été divulguée avant l'introduction du projet de loi S-7. Il faut également reconnaître que cette façon de faire ne semble pas conforme aux lignes directrices du gouvernement. Ce sont toutefois des lignes directrices du gouvernement, et non du Parlement. À mon jugement, ni le deuxième ni le quatrième critère de l'article 43(1) du Règlement n'ont été satisfaits. Il n'y a pas eu ingérence importante dans les travaux du Sénat ni dans sa situation en tant que chambre du Parlement. Par conséquent, il n'y a pas matière à question de privilège.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****Bills**

Second reading of Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Third reading of Bill C-24, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the Republic of Peru, the Agreement on the Environment between Canada and the Republic of Peru and the Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Republic of Peru.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Greene, that the bill be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

o o o

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator LeBreton, P.C., seconded by the Honourable Senator Comeau, for the second reading of Bill S-7, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate term limits).

After debate,
The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Atkins:

That the original question be now put.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Projets de loi**

Deuxième lecture du projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence.

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Nancy Ruth, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Troisième lecture du projet de loi C-24, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Pérou, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Pérou et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Pérou.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Greene, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

o o o

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur LeBreton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Comeau, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (limitation de la durée du mandat des sénateurs).

Après débat,
L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Atkins,

Que la question initiale soit maintenant mise aux voix.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 5 and 6 were called and postponed until the next sitting.

Motions

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That, at the end of Question Period and Delayed Answers on Monday, June 22, 2009, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to receive Ms. Karen E. Shepherd respecting her appointment as Commissioner of Lobbying;

That television cameras be authorized in the Senate Chamber to broadcast the proceedings of the Committee of the Whole, with the least possible disruption of the proceedings;

That photographers be authorized in the Senate Chamber to photograph the witness, with the least possible disruption of the proceedings;

That the Committee of the Whole report to the Senate no later than one hour and thirty minutes after it begins; and

That, when the Senate sits on Monday, June 22, 2009, the application of rule 13(1) be suspended.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees

Consideration of the ninth report of the Standing Senate Committee on National Finance (*Supplementary Estimates (A), 2009-2010*), presented in the Senate on June 16, 2009.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Furey, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 5 et 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Qu'à la fin de la période des questions et des réponses différées le lundi 22 juin 2009, le Sénat se forme en comité plénier afin de recevoir M^{me} Karen E. Shepherd relativement à sa nomination au poste de commissaire au lobbying;

Que des caméras de télévision soient autorisées dans la salle du Sénat afin de permettre la diffusion des délibérations du comité plénier, d'une manière qui perturbe le moins possible ses travaux;

Que des photographes soient autorisés à avoir accès à la salle du Sénat pour photographier le témoin, d'une manière qui perturbe le moins possible ses travaux;

Que le comité plénier fasse rapport au Sénat au plus tard une heure et trente minutes après le début de ses travaux;

Que, lorsque le Sénat siégera le lundi 22 juin 2009, l'application de l'article 13(1) du Règlement soit suspendue.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités

Étude du neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales (*Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*), présenté au Sénat le 16 juin 2009.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Furey, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n^o 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Murray, P.C., seconded by the Honourable Senator Atkins, for the second reading of Bill S-222, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act (bulk water removal).

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that Bill S-222 be not now read the second time but that the subject-matter thereof be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources; and

That the Order to resume debate on the motion for the second reading of the bill remain on the *Order Paper and Notice Paper*.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

o o o

Orders No. 6 to 20 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Murray, P.C., seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill S-221, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money).

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Duffy, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 22 and 23 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

o o o

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Atkins, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-222, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (captage massif d'eau).

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi S-222 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que la teneur en soit renvoyée au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles;

Que l'ordre pour la reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi demeure au *Feuilleton et Feuilleton des avis*.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 6 à 20 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-221, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds).

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Duffy, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 22 et 23 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the motion by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., seconded by the Honourable Senator Grafstein, that the fourth report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, entitled: *Beyond Freefall: Halting Rural Poverty*, tabled in the Senate on June 4, 2009, be adopted and that, pursuant to rule 131(2), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Ministers of Agriculture and Agri-Food; of National Revenue and of State (Agriculture); of Citizenship, Immigration and Multiculturalism; of Environment; of Finance; of Fisheries and Oceans; of Health; of Human Resources and Skills Development; of Justice and Attorney General of Canada; of Industry; and of Natural Resources being identified as Ministers responsible for responding to the report.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Lovelace Nicholas, that the motion be amended by:

- (i) inserting, before the words “Ministers of”, the words “President of the Queen’s Privy Council for Canada being identified as Minister responsible for responding to the report, in consultation with the”, and
- (ii) deleting all words following the words “Natural Resources”.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, for the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 10 to 17 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the tenth report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (*budget—study on emerging issues—power to travel*), presented in the Senate on June 11, 2009.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Other

Orders No. 58, 73, 13, 68 (motions), 2, 1, 12 (inquiries), 67, 42, 46 (motions), 6 (inquiry), 10, 8, 9 (motions), 10 (inquiry), 7, 25 (motions) and 17 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénateur Fairbairn, C.P., appuyée par l’honorable sénateur Grafstein, que le quatrième rapport du Comité sénatorial permanent de l’agriculture et des forêts, intitulé *Au-delà de l’exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*, déposé au Sénat le 4 juin 2009, soit adopté et que, en application du paragraphe 131(2) du Règlement, le Sénat demande au gouvernement de fournir une réponse complète et détaillée et de confier cette tâche aux ministres de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire; du Revenu national et ministre d’État (Agriculture); de la Citoyenneté, de l’Immigration et du Multiculturalisme; de l’Environnement; des Finances; des Pêches et des Océans; de la Santé; des Ressources humaines et du Développement des compétences; de la Justice et procureur général du Canada; de l’Industrie et le ministre des Ressources naturelles.

Après débat,

En amendement, l’honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l’honorable sénateur Lovelace Nicholas, que la motion soit modifiée en remplaçant le mot « aux » par les mots « à la Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, en consultation avec les ».

Après débat,

L’honorable sénateur Comeau, au nom de l’honorable sénateur Segal, propose, appuyé par l’honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion d’amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 10 à 17 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Étude du dixième rapport du Comité sénatorial permanent de l’énergie, de l’environnement et des ressources naturelles (*budget—étude sur de nouvelles questions—autorisation de se déplacer*), présenté au Sénat le 11 juin 2009.

L’honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l’honorable sénateur Stratton, que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Autres

Les articles n^{os} 58, 73, 13, 68 (motions), 2, 1, 12 (interpellations), 67, 42, 46 (motions), 6 (interpellation), 10, 8, 9 (motions), 10 (interpellation), 7, 25 (motions) et 17 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Cochrane:

That the Senate approve in principle the installation of equipment necessary to the broadcast quality audio-visual recording of its proceedings and other approved events in the Senate Chamber and in no fewer than four rooms ordinarily used for meetings by committees of the Senate;

That for the purposes set out in the following paragraph, public proceedings of the Senate and of its Committees be recorded by this equipment, subject to policies, practices and guidelines approved from time to time by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (“the Committee”);

That selected and packaged proceedings categorized according to subjects of interest be prepared and made available for use by any television broadcaster or distributor of audio-visual programmes, subject to the terms specified in any current or future agreements between the Senate and that broadcaster or distributor;

That such selected proceedings also be made available on demand to the public on the Parliamentary Internet;

That the Senate engage by contract a producer who shall, subject only to the direction of that Committee, make the determination of the programme content of the selected and categorized proceedings of the Senate and of its committees;

That equipment and personnel necessary for the expert selection, preparation and categorization of broadcast-quality proceedings be secured for these purposes; and

That the Committee be instructed to take measures necessary to the implementation of this motion.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Duffy moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the question now before the Senate be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for study; and

That the committee submit its final report no later than Wednesday, November 18, 2009.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

Ordered, That Order No. 12 (inquiry) be again called.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Chaput calling the attention of the Senate to the Conservative government’s inaction on CBC/Radio-Canada’s urgent financial needs and the disastrous consequences of this inaction on services to official-language minority communities.

Debate concluded.

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénateur Segal, appuyée par l’honorable sénateur Cochrane,

Que, le Sénat approuve en principe l’installation de l’équipement nécessaire pour l’enregistrement audiovisuel de qualité radiodiffusion de ses délibérations et d’autres événements approuvés se déroulant dans la salle du Sénat et dans au moins quatre salles normalement utilisées par des comités du Sénat;

Que, pour les fins énoncées au paragraphe suivant, les délibérations publiques du Sénat et de ses comités soient enregistrées au moyen de cet équipement, sous réserve des politiques, pratiques et lignes directives approuvées périodiquement par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration (« le comité »);

Que des délibérations choisies et regroupées par sujet d’intérêt soient préparées et mises à la disposition de tout télédiffuseur ou distributeur de programmes audiovisuels, sous réserve des conditions énoncées dans tout accord actuel ou futur entre le Sénat et le télédiffuseur ou distributeur en question;

Que, sur demande, les délibérations choisies soient aussi mises à la disposition du public sur le site Internet du Parlement;

Que le Sénat engage à contrat un producteur qui, uniquement sous la direction du comité, décidera des délibérations choisies et classées du Sénat et de ses comités qui seront retenues aux fins des émissions;

Que l’on se dote à ces fins de l’équipement et du personnel requis pour choisir, préparer et classer les délibérations de qualité radiodiffusion;

Que le comité soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre cette motion.

Après débat,

En amendement, l’honorable sénateur Duffy propose, appuyé par l’honorable sénateur Stratton, que la question dont le Sénat est maintenant saisi soit renvoyée pour étude au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le mercredi 18 novembre 2009.

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que l’article n^o 12 (interpellation) soit appelé de nouveau.

Reprise du débat sur l’interpellation de l’honorable sénateur Chaput, attirant l’attention du Sénat sur l’inaction du gouvernement conservateur à l’égard des besoins financiers urgents de CBC/Radio-Canada et de ses conséquences désastreuses sur les services aux communautés de langue officielle en milieu minoritaire.

Débat terminé.

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-38, An Act to amend the Canada National Parks Act to enlarge Nahanni National Park Reserve of Canada, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the bill be read the second time now.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-32, An Act to amend the Tobacco Act, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Duffy, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, that notwithstanding the order of the Senate adopted earlier this day, the Senate continue sitting until 6:15 p.m.

Ordered, That Inquiry No. 25 standing in the name of the Honourable Senator Losier-Cool on the Notice Paper be brought forward.

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada en vue de l'agrandissement de la réserve à vocation de parc national Nahanni du Canada, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le tabac, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Duffy, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté plus tôt aujourd'hui, le Sénat poursuive ses travaux jusqu'à 18 h 15.

Ordonné : Que l'interpellation n° 25 inscrite au nom de l'honorable sénateur Losier-Cool au Feuilleton des avis soit avancée.

INQUIRIES

The Honourable Senator Losier-Cool called the attention of the Senate to the fourth World Acadian Congress (2009), scheduled to take place from this August 7th to the 23rd, in the Acadian Peninsula, in the province of New Brunswick.

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Chaput, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That all remaining items on the *Order Paper and Notice Paper* be postponed until the next sitting.

At 6:13 p.m., pursuant to the orders adopted by the Senate earlier this day, the Senate adjourned until 1:30 p.m. tomorrow.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*June 16, 2009*).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator Housakos (*June 17, 2009*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Campbell (*June 17, 2009*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Wallin (*June 17, 2009*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Segal (*June 17, 2009*).

The Honourable Senator De Bané, P.C., replaced the Honourable Senator Zimmer (*June 17, 2009*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Lang (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator Segal replaced the Honourable Senator Oliver (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator MacDonald (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Andreychuk (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator Zimmer replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*June 16, 2009*).

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Losier-Cool attire l'attention du Sénat sur le quatrième Congrès mondial acadien 2009, lequel se tiendra dans la péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick, du 7 au 23 août prochain.

Après débat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Chaput, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que tous les points qui restent au *Feuilleton et Feuilleton des avis* soient différés à la prochaine séance.

À 18 h 13, conformément aux ordres adoptés par le Sénat plus tôt aujourd'hui, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 16 juin 2009*).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 17 juin 2009*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 17 juin 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 17 juin 2009*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Segal (*le 17 juin 2009*).

L'honorable sénateur De Bané, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 17 juin 2009*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur Segal a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Andreychuk (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur Zimmer a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 16 juin 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Zimmer (*June 16, 2009*).

Standing Senate Committee on Official Languages

The Honourable Senator Robichaud, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 16, 2009*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Cook (*June 17, 2009*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Zimmer (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Eyton (*June 16, 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 16 juin 2009*).

Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 16 juin 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Cook (*le 17 juin 2009*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Eyton (*le 16 juin 2009*).